

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 261

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 261 21 février 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974: 30 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley

Besançon n'est pas Saint-Imier ou La Chaux-de-Fonds, mais Lip, c'est pas fini!

Le 18 avril 1973, les « Lip » entament à Besançon le combat contre leur direction submergée par les difficultés d'exploitation en ralentissant les cadences de production; deux jours auparavant, après la démission du PDG de la société, M. Saint-Esprit, deux administrateurs provisoires avaient été nommés qui, résignés, déclaraient par la suite ne pouvoir garantir « ni l'emploi, ni l'intégrité de l'entreprise »; le 14 août, « l'ordre règne à Besançon »: la police occupe l'usine de Palente. Au début de l'année suivante, le 26 janvier, après des mois de lutte, d'affrontements avec le gouvernement, la police, les syndicats français entament la phase finale des négociations qui doivent aboutir à remettre en activité les usines Lip.

Il y a quelques jours, dans « La Lutte syndicale » (13 février) paraissait, en quelque cent lignes, sous la plume de Gilbert Tschumi, la moralité de l'histoire, vue par les hautes sphères syndicales de ce côté-ci du Jura (voir en page 3, le texte in-extenso).

La moralité ? Bien embarrassé, semble-t-il, le syndicaliste suisse fait le point avec un certain malaise à l'heure de l'initiative sur la participation. Gilbert Tschumi va de la réaffirmation des droits fondamentaux en ce qui concerne l'information et la sécurité de l'emploi, en passant par des phrases sur la dignité des travailleurs et le dialogue avec le patronat, à un « pas de ça chez nous ! » qui sonne creux comme une capitulation avant l'heure en ces temps d'épreuve de force.

Car enfin, s'il est aisé de mettre le doigt sur les imperfections de la « solution » intervenue à Besançon, qui peut imaginer où en seraient aujourd'hui les « Lip » sans leur combat acharné ? Que l'on sache, il y a dix mois, la faillite pure et simple était dans l'air ! Par la suite, si des propositions avantageuses n'ont pas été saisies au vol, elles n'étaient nées en définitive que de l'obstina-

tion des « Lip » à ne pas baisser les bras. Parler aujourd'hui de dialogue seulement, vitupérer les « luttes ouvertes » qui n'aboutissent qu'à des « pertes sèches et douloureuses », c'est faire bon marché de la mauvaise volonté, pour ne pas dire plus, des patrons à s'asseoir à la table de négociations, à Lip ou ailleurs.

Cela nous rappelle à bon escient que, même si Besançon n'est pas Saint-Imier ou quelque autre ville horlogère jurassienne, le régime des conventions collectives auquel se réfère G. Tschumi, n'a pas encore permis de résoudre, jusqu'à nouvel avis, des cas aussi épineux que Lip. Cela méritait d'être dit aussi au moment où, faisant fi de tout dialogue, le patronat met les pieds contre le mur dans l'élaboration d'un projet de participation dans les entreprises, après avoir notamment refusé d'entrer en matière sur les « directives à suivre lors de la fermeture d'entreprises » qui étaient soumises à ses organes directeurs.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3: La politique helvétique et internationale à travers le téléjournal: l'« intérêt général » et les intérêts des classes dirigeantes — Lip vu par un syndicaliste suisse; pp. 4-7: Pourquoi ont-ils répondu « oui » à Schwarzenbach: La présence des travailleurs étrangers en Suisse, une goutte d'eau dans une mer de mécontentements (en annexe: Un portrait d'un ouvrier xénophobe en Suisse); p. 8: La semaine dans les kiosques alémaniques: En vedette, l'épargne négociée — Le carnet de Jeanlouis Cornuz: Les grandes familles.